

QUESTIONNAIRE PERSONNEL

Afin de permettre au Comité de notre Société de se déterminer en connaissance de cause sur votre candidature, vous voudrez bien remplir avec précision le questionnaire suivant :

cocher ce qui convient

Pour quels motifs demandez-vous votre adhésion au sein de la Société des FRANCS-TIREURS DE L'ISLE ET ENVIRONS ?

- Pratique du tir sportif Compétition Autres motifs :
 Tirs militaires Loisirs et détente _____

Faites-vous partie d'une autre Société de tir affiliée à la FST ?

OUI NON

si OUI, remplir ce qui suit :

Nom de la Société :						
Membre A <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	No de licence					
Membre B <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						
Discipline/distance :						

Les tirs de concours requièrent l'obtention d'une licence. Souhaitez-vous participer à des tirs extérieurs ou à des tirs cantonaux ?

OUI NON si OUI, me commander une licence.

Discipline du PISTOLET (arme de poing) :

Désirez-vous exécuter les tirs fédéraux (Programme fédéral et Tir en campagne) avec notre société ?

OUI NON

Avez-vous déjà pratiqué le tir ?

OUI NON

Avez-vous des armes personnelles ?

OUI NON

Si OUI, lesquelles ?

1.- _____ 3.- _____

2.- _____ 4.- _____

(Joindre copie des permis d'achat d'armes)

Il est rappelé que le tir avec des calibres supérieurs à 9mm est interdit
(aucune couverture assurance en cas d'accident).

Date signature :



FRANCS-TIREURS, L'ISLE & ENVIRONS FORMULAIRE D'ADMISSION

Je soussigné(e) demande mon admission à la Société de tir des FRANCS-TIREURS DE L'ISLE & ENVIRONS, en qualité de membre actif, dans le but de pratiquer le tir sportif dans la ou les disciplines suivantes :

(cochez ce qui convient)

- CARABINE 50m - C50m - Arme longue Petit-calibre
 PISTOLET - P. - Pistolet + Revolver

Nom	
Prénom	
Date naissance	(jj.mm.aa)
Adresse domicile	
No postal + Localité	
Profession /employeur	
No AVS	
Adresse e-mail	
No téléphone	
Assurance RC	
Nationalité	Joindre copie pièce identité
Pour les étrangers	Permis / Année Les ressortissants étrangers seront définitivement admis au sein de la Société après l'obtention d'une autorisation de l'autorité cantonale.

Après en avoir pris connaissance, complétez et signez au bas des pages suivantes, lesquelles font partie intégrante de la présente demande d'admission, : Par mon engagement, je déclare me soumettre aux règlements en vigueur au sein de la Société et contribuer ainsi à la promotion du tir sportif.

Signature

EXTRAIT DES TARIFS

FINANCE D'ADMISSION	Finance d'entrée	Fr. 200.-
	Badge d'accès au stand	Fr. 50.-
	Contribution unique	Fr. 250.-
COTISATION	Juniors de 10 ans à 20 ans	Fr. 30.-
	Membres actifs, dès 21 ans	Fr. 60.-
	Membres passifs & supporters	Fr. 60.-
REDEVANCE OBLIGATOIRE C50M	Juniors C50m	Fr. 20.-
	Membres actifs C50m	Fr. 40.-
FORFAITS PISTOLET	Forfait 50m	Fr. 150.-
	Forfait 25m	Fr. 150.-
	Forfait 25m + 50m global	Fr. 200.-

Après avoir pris connaissance du détail des tarifs sous www.francs-tireurs.ch, j'opte pour la contribution annuelle suivante :

Carabine 50m	Coti actif + redevance C50m	Fr. 100.-	<input checked="" type="radio"/>
Carabine 50m	Coti junior+ redevance C50m	Fr. 50.-	<input checked="" type="radio"/>
Pistolet 25m	Coti actif + forfait 25m	Fr. 210.-	<input checked="" type="radio"/>
Pistolet 50m	Coti actif + forfait 50m	Fr. 210.-	<input checked="" type="radio"/>
Forfait global	Coti actif + forfait 25m + 50m	Fr. 260.-	<input checked="" type="radio"/>
Autre choix		Fr.	<input checked="" type="radio"/>

Cochez ce qui convient ❄

Date signature :

EXTRAIT DES DIRECTIVES ANNUELLES

Stand à 50m.

1. Jours réservés au tir au Pistolet (P)

Le stand 50m. est ouvert au tir PISTOLET, tous les jours sauf le mardi dès 1630, sous réserve de fêtes. Les cibles 7 et 8 peuvent être utilisées en dehors de périodes officielles d'entraînement. Les calibres autorisés sont ceux répondant aux normes ISSF ou aux armes d'ordonnance.

Les calibres supérieurs à 9mm (ou .38 spécial) ne peuvent pas être utilisés en raison des dégâts qui seraient alors causés aux récupérateurs de plomb.

Le dimanche, seul le calibre 22lr (6mm) est autorisé, dès 09h.00, pour respecter la tranquillité des proches riverains.

2. Jours réservés au tir à la carabine 50m (C50m)

Le stand 50M. est ouvert au tir dans la discipline C50m, tous les jours, sauf le mercredi dès 1630, sous réserve de fêtes.

Seules les armes longues (carabines petit-calibre) en calibre 22 lr (6mm) sont autorisées.

Le dimanche, seul le tir au calibre 22lr (6mm) est autorisé, dès 09h.00, pour respecter la tranquillité des proches riverains.

Stand à 25m

1. Jours réservés au tir PPA

Le stand 25m est ouvert aux seuls détenteurs de Pistolets à percussion annulaire (PPA) tous les jours, à l'exception des fêtes ainsi que tous les mardis dès 16h.30 où le tir à 25m. est prohibé pendant les concours d'équipe C50m.

Le seul calibre autorisé est alors le calibre 22 lr (6mm).

Le dimanche, seuls le tir au PPA cal. 22 lr (6mm) est autorisé, dès 9h.00, pour respecter la tranquillité des proches riverains.

2. Jours réservés au tir avec armes ISSF

Le stand 25M. est ouvert aux armes selon normes ISSF, (PPA, PPC, PO) tous les jours, sous réserve des fêtes.

Les calibres autorisés sont ceux relevant des normes ISSF ou des armes d'ordonnance (calibre maximum autorisé 9mm.)

Le tir au calibre supérieur à .22 Lr (6mm) est interdit le dimanche, pour respecter la tranquillité des proches riverains.

Restrictions de tir

Le Comité détermine en début d'année les jours considérés comme fériés. Le tir y est alors strictement interdit afin d'éviter tout conflit avec le voisinage. Chaque tireur est prié de se référer aux directives annuelles ainsi qu'aux avis spéciaux affichés au stand ou sur le site internet.

Soyez un tireur avisé !

Avant de vous rendre à L'Isle, consultez le plan d'occupation du stand sur le site : www.francs-tireurs.ch
Et, une fois au stand, conformez-vous aux instructions particulières portées aux tableaux d'affichage ainsi qu'aux ordres du chef de stand. Signaler immédiatement au Président, tout problème constaté (accident, panne, déprédations, comportement répréhensible etc...).

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de ce qui précède.

Date signature :